



# JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 1 — 2003

## Séance constitutive de la législature 2003-2006

du mercredi 18 décembre 2002

en l'Eglise Saint-Marcel à Delémont

Présidence: Marcel Hubleur (PLR), aîné des députés, puis  
Madeleine Amgwerd (PDC), présidente élue

Secrétariat: Jean-Claude Montavon, vice-chancelier d'Etat

### Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance par l'aîné des députés
2. Rapport du Gouvernement sur l'élection des députés et des suppléants
3. Validation de l'élection des députés et des suppléants
4. Appel nominal des députés et des suppléants
5. Promesse solennelle de l'aîné des députés
6. Promesse solennelle des députés et des suppléants
7. Discours inaugural de la plus jeune députée
8. Election de la présidente du Parlement
9. Promesse solennelle des ministres

*(La séance est ouverte à 18 heures.)*

### 1. Ouverture de la séance par l'aîné des députés

**M. Marcel Hubleur** (PLR): Qui aurait pensé – en tout état de cause pas votre serviteur – qu'il me reviendrait un jour le privilège de présider la première partie de l'Assemblée constitutive du Parlement jurassien et plus particulièrement en l'Eglise Saint-Marcel à Delémont. Ce qui me vaut cet honneur n'est pas mon prénom mais, comme tout arrive souvent trop rapidement, mon ancienneté puisque me voilà propulsé, à mon corps défendant, au rang d'aîné du nouveau Parlement jurassien.

Mes salutations les plus respectueuses vont à Madame et Messieurs les Ministres, qui auront la tâche ardue de gouverner notre Etat tout au long de la prochaine législature. Je les félicite; ils ont bien mérité la confiance que l'électorat jurassien vient de leur témoigner.

Je salue Mesdames et Messieurs les députés et suppléants. Certains entreront au Parlement jurassien pour une première législature, d'autres pour une deuxième, voire une troisième, et permettez que je souligne l'engagement de deux députés qui vont commencer leur sixième législature.

Oui, c'est possible... car, après trois périodes, ils ont quitté le Parlement pour revenir quatre années plus tard, ce qui représente, à ce jour, vingt années d'engagement au service du Législatif de notre Canton.

Mes salutations les plus reconnaissantes vont à Messieurs le chancelier et le vice-chancelier ainsi qu'à notre dévouée secrétaire du Parlement et à Messieurs les huissiers.

Je salue cordialement Messieurs les observateurs de Moutier et de Sorvilier, les autorités judiciaires cantonales ainsi que les constituants qui nous font l'honneur d'être présents ce soir. Je salue également les représentants de la presse écrite et parlée et vous tous, Mesdames et Messieurs, qui assistez à cette cérémonie.

«Nous sommes appelés à vivre ensemble, en ce 12 avril 1976, une grande journée de l'Histoire jurassienne. Non seulement cette date marque la réalisation de l'espoir qui soutint des générations de patriotes mais encore nous voit-elle réparer l'erreur commise par les Puissances européennes en mars 1815. A partir d'aujourd'hui, le destin du Jura va prendre un cours nouveau.» C'est par ces mots que le doyen et président de l'Assemblée constituante de la République et Canton du Jura, feu Roger Schaffter, ouvrit la séance inaugurale dans cette église, il y a un peu plus de vingt-six ans.

Après avoir retracé l'histoire du Jura, le vote du 23 juin 1974 et l'application de l'additif constitutionnel, Monsieur Schaffter déclara encore: «C'est pourquoi, aujourd'hui, nos frères du Sud ne sont pas parmi nous. Mais, en ce moment solennel, nul ne peut empêcher nos pensées de s'envoler vers eux, nul ne peut empêcher que nos cœurs saignent au spectacle de la patrie divisée, nul ne peut empêcher que nous regrettions amèrement que la Confédération ait finalement vu naître le canton du Jura sans que, pour autant, la Question jurassienne soit réglée. Car il n'existe qu'un seul peuple jurassien, une seule âme jurassienne, un seul patrimoine jurassien commun à tous.»

Permettez que je cite également Xavier Stockmar qui, en 1830, écrivait: «Nous sommes un petit peuple mais nous pouvons devenir grand et heureux.»

Mesdames et Messieurs, le 20 octobre dernier, le souverain de la République et Canton du Jura a désigné un nouveau Parlement pour la législature 2003-2006. En notre fonction de député, avec nos qualités et nos défauts, nous aurons à répondre à l'attente du peuple jurassien qui nous a élu.

Les paroles prononcées par Roger Schaffter en 1976 résonnent encore dans cette église: «Nos frères du Sud ne sont toujours pas parmi nous». Ces paroles m'interpellent et je vous demande de partager quelques instants mes réflexions sur l'avenir du Jura.

L'institutionnalisation de l'Assemblée interjurassienne, voulue par la Confédération et les cantons de Berne et du Jura,

a pour but de résoudre la Question jurassienne. Le mandat essentiel de cette assemblée est et reste celui de régler politiquement le problème jurassien. L'accord tripartite du 25 mars 1994 est clair et sans équivoque à ce sujet.

Notre Canton est aujourd'hui un Etat souverain. Nous avons donc beaucoup à partager, beaucoup à offrir, mais également beaucoup à recevoir dans la solidarité et la fraternité. Sachons donc nous montrer attractifs afin que nos chances de reconstruire une communauté d'intérêts entre Jurassiennes et Jurassiens augmentent, afin de recréer une communauté de destin.

Le dialogue interjurassien doit se poursuivre, être intensifié et avoir pour objectif de promouvoir la discussion entre tous les Jurassiens des six districts, sans aucune exclusion, et de proposer une collaboration renforcée entre le canton du Jura et le Jura bernois afin de mettre sur pied des institutions communes et, finalement, de régler politiquement la Question jurassienne.

Il est important que nous disions clairement que nous souhaitons la création d'un nouveau canton à six districts. Il ne s'agit pas de rattacher le sud au nord mais de construire ensemble une nouvelle entité. Nous devons donc être conscients que cette finalité se traduira par une redistribution des cartes et nous imposera une remise en question.

Chaque année, à l'occasion de la présentation du rapport du Gouvernement jurassien sur la reconstitution de l'unité du Jura, les groupes parlementaires réaffirment leur attachement à une solution démocratique et durable de la Question jurassienne. Celle-ci n'est possible que dans le remembrement de la patrie jurassienne. Il est donc nécessaire d'entrer librement en discussion sur la création d'un nouveau canton des six districts francophones du Jura en privilégiant les valeurs de tolérance et de respect mutuel.

De Boncourt à La Neuveville, nous partageons depuis toujours une même langue, une même culture, une même appréhension du développement économique, un même souci de protection de l'environnement, une même volonté de progrès social. Ce qui nous sépare est dérisoire. Nous avons donc ensemble à renouer et à consolider nos liens.

En politique, on doit pressentir les besoins qui vont naître, les événements que le passé a préparés et montrer le chemin sur lequel il faut s'engager. Le peuple jurassien ne souhaite qu'une chose, pouvoir être lui-même. Chacun sait que le fédéralisme est le réel ciment de notre pays et c'est un élément positif. Lorsque les problèmes sont résolus par un pouvoir lointain, il en résulte une méfiance à l'égard de l'autorité et une insatisfaction de la population. Il apparaît donc que le moment est opportun pour prendre notre destin en main.

Mesdames et Messieurs les Députés, le 20 octobre dernier, les électeurs jurassiens nous ont élus au Parlement. Avec nos diverses sensibilités et nos différentes expériences, nous avons pour mission de répondre aux attentes du peuple jurassien.

Le pain et le vin sont le fruit du travail des hommes. Je souhaite que les lois, les décrets, les arrêtés et les décisions qui appartiendront au prochain Parlement seront des prises de position dont l'ensemble de la population jurassienne bénéficie.

Je vais conclure avec cette citation d'Henri Poincaré: «La pensée ne doit jamais se soumettre, ni à un dogme, ni à un parti, ni à une passion, ni à un intérêt, ni à une idée préconçue, ni à quoi que ce soit, si ce n'est aux faits eux-mêmes parce que, pour elle, se soumettre, ce serait cesser d'être». Bon vent au nouveau Parlement et merci de votre attention. *(Applaudissements.)*

## 2. Rapport du Gouvernement sur l'élection des députés et des suppléants

Le corps électoral de la République et Canton du Jura a élu pour la septième législature couvrant les années 2003 à

2006 au cours du scrutin qui s'est déroulé le 20 octobre 2002 conformément à la loi sur les droits politiques.

L'organisation de toutes les opérations électorales était assurée par la Chancellerie d'Etat, avec la collaboration des communes.

Un candidat, M. Raymond Girardin, inspecteur principal de la police de sûreté, a été élu député sur la liste PLR du district de Porrentruy. Or, selon la loi d'incompatibilité, les fonctionnaires de l'administration cantonale ne peuvent être ni députés ni suppléants au Parlement. Le Gouvernement lui a imparti un délai d'option jusqu'au 2 décembre 2002. Par lettre du 2 décembre dernier, Monsieur Girardin a opté pour son statut de fonctionnaire et renoncé, par voie de conséquence, à l'exercice de son mandat de député.

D'autre part, Madame Elisabeth Baume-Schneider et Monsieur Laurent Schaffter, élus au Parlement, feront partie du prochain Gouvernement de la République et Canton du Jura. Par courrier du 20 novembre 2002, tous deux optent pour la fonction de ministre.

Etant donné ce qui précède, les trois personnes susmentionnées laissent leur place au Parlement au premier suppléant de leur liste respective, soit la liste no 1 du district de Porrentruy, la liste no 2 du district des Franches-Montagnes et la liste no 5 du district de Porrentruy. Ces derniers sont remplacés par le premier vient-ensuite de leur liste.

L'élection des 60 députés et des 28 suppléants a fait l'objet de l'arrêté no 665 de la Chancellerie d'Etat, paru dans le Journal officiel no 37 du mercredi 23 octobre 2002. Cet arrêté fait mention, à son article 2, des voies de recours contre l'élection du Parlement. Ces voies n'ont pas été utilisées.

Delémont, le 10 décembre 2002

Au nom du Gouvernement  
de la République et Canton du Jura  
La présidente: Anita Rion      Le chancelier:  
Sigismond Jacquod

## 3. Validation de l'élection des députés et des suppléants

*Au vote, à l'unanimité, le Parlement valide l'élection des députés et des suppléants élus le 20 octobre 2002.*

## 4. Appel nominal des députés et des suppléants

**Le président:** Mesdames et Messieurs les Députés et Suppléants, à l'appel de votre nom, vous voudrez bien répondre «présent». La parole est donnée au vice-chancelier, Monsieur Jean-Claude Montavon, qui va procéder à cet appel.

*(Il est procédé à l'appel nominal des 58 députés et des 27 suppléants présents.)*

Députés:

Marcel Ackermann (PDC), Walter Ackermann (PDC), Madeleine Amgwerd (PDC), Nathalie Barthoulot (PS), Jean-Louis Berberat (PDC), Francis Beuchat (PCSI), François-Xavier Boillat (PDC), André Burri (PDC), Jean-Louis Chételat (PDC), Françoise Collarin (PDC), Pierre-André Comte (PS), Jean-Michel Conti (PLR), Jérôme Corbat (CS-POP), Irène Donzé (PLR), Françoise Doriot (PLR), Jean-Marc Fridez (PDC), Pierre-Alain Fridez (PS), Gilles Froidevaux (PS), Vincent Gigandet (PDC), Philippe Gigon (PDC), Catherine Gnaegi (PLR), Norbert Goffinet (PDC), Benoît Gogniat (PS), Marcel Hubleur (PLR), Maxime Jeanbourquin (PCSI), Michel Jobin (PCSI), Charles Juillard (PDC), Michel Juillard (PLR), Patrice Kamber (PS), Roland Koller (UDC), Ami Lièvre (PS), Pierre Lièvre (PDC), Henri Loviat (PCSI), Pierre Lovis (PLR),

Lucienne Merguin (PS), Rémy Meury (CS-POP), Gérard Meyer (PDC), Jean-Paul Miserez (PCSI), Germaine Monnerat (PDC), Jérôme Oeuvray (PDC), Jean-Pierre Petignat (PS), Gilles Pierre (PS), Michel Probst (PLR), Bluet Riat (PS), Martine Rossier (PLR), Philippe Rottet (UDC), Jean-Jacques Sangsue (PDC), Emilie Schindelholz (CS-POP), Alain Schweingruber (PLR), Anne Seydoux (PDC), Renée Sorg (PS), Etienne Taillard (PDC), Vincent Theurillat (PCSI), Bernard Tonnerre (PCSI), Joël Vallat (PS), Agnès Veya (PS), Serge Vifian (PLR) et Vincent Wermeille (PCSI). (Sont absents: Francis Girardin (PS) et Fritz Winkler (PLR).)

#### Suppléants:

Nicolas Babey (PCSI), Madeleine Bréchet (PDC), Gabriel Cattin (PDC), Claudine Donzé (PS), Jean-Rodolphe Gerber (PLR), Frédéric Juillerat (UDC), Sabine Lachat (PDC), Maria Lorenzo (PS), Marcelle Luchinger (PLR), Luc Maillard (PS), Samuel Miserez (PLR), Manuel Piquerez (PLR), Yves Queloz (PDC), Jean-Denis Rérat (PS), Jacques Riat (PS), Pierre Rota (PS), Christophe Schaffter (CS-POP), Luc Schindelholz (CS-POP), Isabelle Stadelmann (PS), François Valley (PLR), Marco Vermeille (PDC), Gilles Villard (PDC), Théo Voelke (PLR), Bruno Willemin (PCSI), Gabriel Willemin (PDC), Marie-Noëlle Willemin (PDC) et Jean-Jacques Zuber (PCSI). (Est absent: Pascal Prince (PCSI).)

### 5. Promesse solennelle de l'ainé des députés

**Le vice-chancelier d'Etat:** «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge».

**M. Marcel Hubleur (PLR):** Je le promets.

### 6. Promesse solennelle des députés et des suppléants

**Le président:** Mesdames et Messieurs les Députés et Suppléants, je vais lire la promesse solennelle. Notre vice-chancelier, Monsieur Jean-Claude Montavon, vous appellera l'un après l'autre dans l'ordre alphabétique. A l'appel de son nom, chaque député est invité à répondre, de sa place, «Je le promets». Pour éviter tout malentendu, je vous rappelle que, selon l'article 10 de notre règlement, le député ou la députée qui refuserait la promesse ne peut siéger et que seule est admise la formule «Je le promets». Je vous lis maintenant le texte de la promesse solennelle: «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge». Monsieur Montavon, c'est à vous.

*(Le président recueille la promesse solennelle des députés et des suppléants présents appelés par le vice-chancelier d'Etat.)*

Les députés suivants font la promesse solennelle: Marcel Ackermann (PDC), Walter Ackermann (PDC), Madeleine Amgwerd (PDC), Nathalie Barthoulot (PS), Jean-Louis Berberat (PDC), Francis Beuchat (PCSI), François-Xavier Boillat (PDC), André Burri (PDC), Jean-Louis Chételat (PDC), Françoise Collarin (PDC), Pierre-André Comte (PS), Jean-Michel Conti (PLR), Jérôme Corbat (CS-POP), Irène Donzé (PLR), Françoise Doriot (PLR), Jean-Marc Fridez (PDC), Pierre-Alain Fridez (PS), Gilles Froidevaux (PS), Vincent Gigandet (PDC), Philippe Gigon (PDC), Catherine Gnaegi (PLR), Norbert Goffinet (PDC), Benoît Gogniat (PS), Maxime Jeanbourquin (PCSI), Michel Jobin (PCSI), Charles Juillard (PDC), Michel Juillard (PLR), Patrice Kamber (PS), Roland Koller

(UDC), Ami Lièvre (PS), Pierre Lièvre (PDC), Henri Loviat (PCSI), Pierre Lovis (PLR), Lucienne Merguin (PS), Rémy Meury (CS-POP), Gérard Meyer (PDC), Jean-Paul Miserez (PCSI), Germaine Monnerat (PDC), Jérôme Oeuvray (PDC), Jean-Pierre Petignat (PS), Gilles Pierre (PS), Michel Probst (PLR), Bluet Riat (PS), Martine Rossier (PLR), Philippe Rottet (UDC), Jean-Jacques Sangsue (PDC), Emilie Schindelholz (CS-POP), Alain Schweingruber (PLR), Anne Seydoux (PDC), Renée Sorg (PS), Etienne Taillard (PDC), Vincent Theurillat (PCSI), Bernard Tonnerre (PCSI), Joël Vallat (PS), Agnès Veya (PS), Serge Vifian (PLR) et Vincent Wermeille (PCSI).

Les suppléants suivants font la promesse solennelle: Nicolas Babey (PCSI), Madeleine Bréchet (PDC), Gabriel Cattin (PDC), Claudine Donzé (PS), Jean-Rodolphe Gerber (PLR), Frédéric Juillerat (UDC), Sabine Lachat (PDC), Maria Lorenzo (PS), Marcelle Luchinger (PLR), Luc Maillard (PS), Samuel Miserez (PLR), Manuel Piquerez (PLR), Yves Queloz (PDC), Jean-Denis Rérat (PS), Jacques Riat (PS), Pierre Rota (PS), Christophe Schaffter (CS-POP), Luc Schindelholz (CS-POP), Isabelle Stadelmann (PS), François Valley (PLR), Marco Vermeille (PDC), Gilles Villard (PDC), Théo Voelke (PLR), Bruno Willemin (PCSI), Gabriel Willemin (PDC), Marie-Noëlle Willemin (PDC) et Jean-Jacques Zuber (PCSI).

**Le président:** Merci Monsieur le Vice-chancelier. Mesdames et Messieurs les Députés, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'exercice de votre nouveau mandat politique. *(Applaudissements.)*

### 7. Discours inaugural de la plus jeune députée

**Le président:** Quelle chance pour notre plus jeune députée: elle l'était déjà il y a quatre ans. A-t-elle une recette miracle contre le vieillissement? Peut-être va-t-elle nous en faire part. Madame Irène Donzé, vous avez la parole.

**Mme Irène Donzé (PLR):** Est-ce que le Parlement vieillit? Cette réflexion m'est venue à l'esprit au matin des élections lorsque, sur le site internet du Canton, je cherchais dans la liste des élus un ou une député(e) plus jeune que moi et à qui incomberait l'honneur de faire le discours inaugural!

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, croyez bien que c'est avec un réel plaisir que je me retrouve devant vous ce soir, de la même manière qu'en décembre 1998 à l'Eglise des Jésuites à Porrentruy. Un grand plaisir et un honneur aussi de pouvoir vous adresser quelques mots après ces quatre années passées au sein du Législatif cantonal.

Je tiens tout d'abord à féliciter les nouveaux élus au Parlement et au Gouvernement. Je souhaite à toutes et à tous une législature 2003-2006 pleine de satisfactions. Que les débats parlementaires soient sereins et constructifs. Il en va du bien de notre Canton et de ses habitants.

Quatre ans! L'expérience parlementaire a été pour moi très riche d'enseignements. Lorsque l'on travaille à l'extérieur du Canton, beaucoup d'aspects de la vie politique et économique de la région où l'on vit peuvent rester méconnus. Mon engagement politique m'a permis, entre autres, de recoller à la réalité de notre coin de pays et de m'intéresser de plus près à sa manière de fonctionner.

Les apprentissages sont nombreux au fur et à mesure des dossiers qui arrivent sur la table du Parlement. Les contacts établis sont précieux et démontrent que, malgré parfois les différences de point de vue, l'amitié et le respect mutuel restent des valeurs très présentes.

En cette fin d'année 2002, une de mes préoccupations principales est la situation économique du Canton. Après les

grands événements tragiques qui ont frappé le monde ces derniers mois, l'économie mondiale est en grand désarroi. La consommation est en chute libre, la confiance fait défaut. L'évolution de la conjoncture mondiale influence sensiblement la marche des affaires, dans notre Canton aussi. Beaucoup de nos entreprises dépendent de clients donneurs d'ordres et n'ont donc pas prise directe sur le marché.

Bien heureusement, les instruments de promotion économique utilisés dès les années 80 ont permis à d'autres secteurs d'activité que l'horlogerie de se développer. Le savoir-faire technique important présent dans nos PME a permis de construire un réseau de compétences de proximité, une activité appelant le développement d'une autre activité.

Il me semble que les créneaux dans lesquels notre industrie se place, notamment les domaines des télécommunications et de l'informatique, de l'électronique, de l'horlogerie, de ses branches annexes ou des biens d'équipements, offrent des débouchés intéressants sur le long terme. Nos atouts sont donc loin d'être négligeables! même si, présentement, la situation paraît préoccupante.

La conservation de notre savoir-faire est primordiale. Les spécialisations que l'on rencontre dans nos PME demandent de plus en plus une main-d'œuvre à haut degré de qualification. La formation des jeunes devient ainsi un réel enjeu. Il s'agit en effet d'assurer à notre tissu économique une relève professionnelle suffisante. Les moyens de formation doivent être adaptés aux besoins exprimés par les entreprises du Canton et doivent suivre l'évolution de notre tissu économique. Le risque est de former des jeunes avec des compétences dont l'industrie jurassienne ne se sert pas! On organise ainsi et malheureusement l'exode de ces compétences.

Un accent particulier doit être porté sur les conditions-cadres offertes aux entreprises pour leur permettre de se développer.

La relativement faible densité de population dans notre Canton laisse de la place pour accueillir de nouveaux résidents comme de nouvelles activités économiques. Les disponibilités de terrains et leur coût, moins élevé que dans les régions urbaines, sont importants et devraient y aider.

Le développement des voies de communication, avec la Transjurane notamment, doit permettre à notre région de se rapprocher des grands centres économiques et, pourquoi pas, d'attirer chez nous de grandes sociétés.

Il est à regretter que l'attrait de notre Canton est péjoré par une fiscalité lourde. Une diminution de la charge fiscale n'est pourtant possible qu'accompagnée d'autres mesures, ceci afin de ne pas alourdir l'endettement, déjà élevé, de l'Etat. Je pense ici notamment au poids de l'administration dans les charges de fonctionnement.

Les charges liées à la santé représentent également un montant important, qui ne porte pas à conséquence uniquement pour le Canton mais également pour les communes.

Le développement et l'amélioration des infrastructures routières ont permis de diminuer les temps de déplacement entre les différents districts. Il est donc primordial de revoir notre manière de penser et de considérer plus le Canton et moins les trois districts.

Les efforts que d'aucuns consentiront, dans les réformes qui seront à entreprendre, seront bénéfiques à l'ensemble du Canton et de ses habitants.

Nous n'avons malheureusement pas les moyens de maintenir des structures lourdes et redondantes si nous voulons attirer de nouveaux habitants et chefs d'entreprise dans notre région.

Le développement de la Transjurane, comme déjà dit plus haut, permettra de nous rapprocher du reste de la Suisse mais aussi des régions voisines de la nôtre.

L'accès facilité à notre région devient une réalité. La promotion du tourisme et, de fait, les revenus qui devraient en découler, sont vitaux pour notre Canton. Les magnifiques paysages, les petites villes typiques, les pâturages franc-montagnards, sont autant d'atouts pour notre coin de pays.

Une question que nous devons nous poser est: «Est-ce que l'offre touristique est suffisante et l'accueil assez chaleureux pour attirer les touristes chez nous?» Il faut reconnaître que l'offre hôtelière est restreinte et que les investissements dans ce domaine sont lourds si on y consent. On constate néanmoins que des solutions comme «l'aventure sur la paille» peuvent répondre à de nouvelles attentes et que le potentiel de développement touristique dans une région rurale comme la nôtre est grand. L'agriculture a ici une carte à jouer.

Mesdames et Messieurs, le bien-être des habitants doit rester une priorité pour la classe politique du Canton. Il faut toutefois être conscient que cela passe tout d'abord par un tissu économique dynamique et vivant, par des entreprises, des artisans et des commerçants qui fournissent des emplois, qui garantissent des salaires décents à la population. Nous ne devons pas devenir un «canton dortoir». Il est primordial que nous nous attaquions avec force à tout ce qui pourrait pénaliser notre place économique.

Il est des sujets sur lesquels nous devons travailler et que j'ai cités ci-dessus. Espérons que les débats parlementaires de la législature qui s'ouvre permettront de faire avancer le Canton. Nous n'osons plus stagner ou reculer.

S'il est une chose que les séances du Parlement m'ont appris, c'est que plus les discours à la tribune sont longs, moins ils sont écoutés. C'est pourquoi je me permets de conclure en souhaitant à nouveau une législature constructive et sereine.

En formulant aussi mes vœux les plus sincères pour

- un Jura tolérant et ouvert sur le monde,
- un Jura où les femmes trouvent facilement les places qui leur reviennent,
- un Jura attentif aux préoccupations de ses habitants et bienveillant pour les plus défavorisés d'entre eux.

Mes vœux aussi

- pour que les entreprises jurassiennes retrouvent la prospérité,
- partant, que le chômage diminue et que chacun profite du plus de bien-être.

Mes vœux enfin

- pour un Jura serein et en pleine jouissance de son indépendance péniblement acquise,
- pour notre Jura à nous, que nous voulons heureux comme tout ce qui nous est cher;
- en somme, un Jura où coulent à flots la damassine et le Clos-des-Cantons, où mûrissent harmonieusement les têtes-de-Moine et où les cochons grossissent heureux en attente de la Saint-Martin!

Mesdames et Messieurs, reprenant ma première phrase, le Parlement vieillit puisque sa moyenne d'âge est passée de 44,5 ans en 1998 à 47 ans pour l'actuelle législature. J'espère cependant qu'il restera jeune dans sa mentalité et dans sa manière d'aborder les problèmes cruciaux qui ne manqueront pas de l'interpeller rapidement.

Je profite également de cette tribune pour vous souhaiter à toutes et à tous de très bonnes et belles fêtes de fin d'année et je vous remercie pour votre attention. (*Applaudissements.*)

**Le président:** Mesdames et Messieurs, Madame la députée Irène Donzé nous a apporté un message plein de fraîcheur mais elle est très consciente de ses responsabilités. Nous souhaitons que toute notre jeunesse s'imprègne et partage son engagement et beaucoup de satisfactions dans la poursuite de sa carrière parlementaire et professionnelle.

## 8. Election de la présidente du Parlement

**Le président:** Nous abordons maintenant le point fort de cette séance. Mesdames et Messieurs, ma présence au perchoir du Parlement de la République et Canton du Jura ne sera qu'éphémère. Selon le tournus adopté depuis la création de notre Etat, les groupes parlementaires présentent, à tour de rôle, leur candidat à la présidence. Pour 2003, il appartient au groupe démocrate-chrétien de nous faire une proposition.

**M. François-Xavier Boillat (PDC), président de groupe:** Rêver d'une meilleure entrée en matière pour un nouveau président de groupe tout fraîchement élu est difficilement concevable. Quelle n'est en effet pas ma joie de vous présenter, pour la nouvelle législature que nous débutons, la candidature, au poste de présidente du Parlement, de Madame Madeleine Amgwerd.

Née à Bienne en 1946, mariée à Dominique depuis plus de trente ans et maman de trois grands enfants, Madeleine Amgwerd réside à Delémont. Après sa scolarité obligatoire et l'obtention d'une maturité classique latin-grec au Gymnase de Bienne, Madeleine Amgwerd a poursuivi ses études pour obtenir, en 1969, une licence en théologie protestante à l'Université de Neuchâtel, formation qu'elle complètera ensuite à l'IDHEAP en 1998-1999.

Députée vigilante et compétente à l'esprit de synthèse très pointu, Madeleine Amgwerd s'est vite fait connaître dans notre Parlement par ses nombreuses interventions, toujours empreintes de sérieux. A vrai dire, son élection au Parlement jurassien ne l'a pas fait débarquer dans un milieu inconnu. Active dans la vie politique jurassienne depuis de longues années, Madeleine Amgwerd a d'abord assumé la charge de conseillère de ville de Delémont de 1985 à 1995 avant d'être brillamment élue en 1996 au conseil communal de Delémont où elle est responsable, avec une aisance déconcertante, du Département des finances et des écoles. Membre de l'Assemblée interjurassienne jusqu'en 1999, notre collègue assume actuellement la présidence des femmes PDC du Jura.

Durant ses rares loisirs, Madeleine aime à partager son temps avec sa famille pour visiter des expositions, se rendre au concert, au théâtre ou encore être la spectatrice, que dis-je, plutôt la supportrice avertie de son fils lors de ses matches de tennis. Toujours attentive aux préoccupations de son entourage, chacun reconnaîtra dans la candidature de Madeleine Amgwerd la proposition d'une personnalité dotée d'un grand esprit d'ouverture, d'une capacité de travail hors du commun et de compétences unanimement reconnues.

Son élection à la présidence de notre Parlement fera de Madeleine Amgwerd une femme qui dirigera les débats de notre plénum avec efficacité, impartialité, rigueur et, cerise sur le gâteau, saura être la digne et charmante ambassadrice du Jura durant son année présidentielle. A n'en pas douter, Madeleine Amgwerd assumera sa tâche avec doigté et se distinguera en se profilant comme la présidente de tous les députés et de toute la population jurassienne. Cette élection à la présidence de notre Parlement, dans cette belle église de Saint-Marcel, sera probablement une élection toute symbolique pour Madeleine Amgwerd, elle qui a consacré ses études à la théologie. Je n'irai pas jusqu'à prétendre que la théologie mène à la politique mais j'accepterais, avec une certaine satisfaction je vous le confesse, que la politique puisse mener à la théologie.

Par avance, je vous remercie, chers collègues, de la confiance que vous voudrez bien accorder à Madeleine Amgwerd en l'élisant brillamment à la présidence de notre Parlement.

Je m'en voudrais de terminer sans remercier Vincent Theurillat, président sortant, pour la disponibilité dont il a su faire preuve durant son année présidentielle. Puisse cette

année passée, presque exclusivement consacrée à la chose publique, lui laisser quelques souvenirs à la hauteur des charges liées à la fonction.

**Le président:** Merci Monsieur Boillat. Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas. Alors, selon l'article 6, alinéa 1, du règlement du Parlement, l'élection du ou de la présidente a lieu au scrutin secret et pour une année. Selon l'article premier de ce même règlement, il est précisé à l'alinéa 2: «Le plus jeune député de chaque groupe fonctionne en qualité de scrutateur provisoire». J'appelle donc les députés Pierre Lièvre et Vincent Wermeille et les prie de s'approcher pour distribuer les bulletins de vote.

Durant le vote et le dépouillement, c'est avec une oreille attentive et avec beaucoup de plaisir que nous nous laisserons charmer par un intermède musical de la Fanfare de la police.

### Résultats du scrutin:

Bulletins délivrés:	60
Bulletins rentrés:	60
Bulletins blancs:	6
Bulletins nuls:	4
Bulletins valables:	50
Majorité absolue:	26

*Madeleine Amgwerd (PDC) est élue présidente du Parlement par 48 voix; 2 voix éparses. (Applaudissements.)*

**Le président:** Madame la Présidente, au nom de tous les députés et de toutes les personnes présentes, je vous félicite très chaleureusement. Vous avez toute la confiance du Parlement nouveau. Le score que vous venez de réaliser en est une preuve tangible. Nous ne doutons pas que, sous votre présidence, le Parlement de la République et Canton du Jura vivra une grande année. Madame la Présidente, la tribune est à vous!

**Mme Madeleine Amgwerd (PDC), présidente élue:** (*Applaudissements.*) Merci. C'est avec émotion et avec joie, mais aussi avec modestie et simplicité, que j'accepte cette élection. Je vous en remercie très chaleureusement. Je vais m'efforcer, tout au long de l'année 2003, de mériter la confiance que vous venez de me témoigner. Cette confiance m'honore, certes, mais elle honore plus la fonction que la personne. Je reste la même et je n'aimerais pas que vous pensiez que je serai différente ou supérieure parce que je suis présidente du Parlement. Cependant, cet honneur, je le reporte tout naturellement sur les femmes et plus particulièrement les femmes PDC et mon parti; je le remercie de la confiance qu'il m'a faite en me demandant d'accepter ce rôle et cette tâche. Merci tout spécialement à notre président de groupe de sa présentation; un curriculum vitae est sans âme et sans cœur, merci à François-Xavier Boillat de lui avoir donné vie et hauteur. J'espère m'en montrer digne.

Un clin d'œil aussi à mon mari Dominique, qui a commencé bien avant moi de faire de la politique. Il m'a incitée, avec une certaine insistance, à entrer dans ce monde. Cette volonté affirmée de donner place aux femmes en politique l'honore et je souhaiterais qu'elle soit plus contagieuse. Notre longue et belle histoire, notre connivence de tous les instants me permettent d'avoir eu le courage d'accepter ces charges. Quant à nos enfants, nos grands enfants Luc-Emmanuel, Matthieu et Véronique, c'est avec tant de bonheur que je leur ai consacré, avec mon mari, le meilleur de moi-même, que je peux maintenant, en toute liberté et disponibilité, me consacrer à de nouvelles tâches.

«Ici et maintenant»

J'ai une haute conception du rôle de la politique, des politiciennes et des politiciens. Faire de la politique est pour moi

une tâche noble mais aussi et d'abord un service. «Hic et nunc», «ici et maintenant», au service des femmes et des hommes de notre Canton, le Jura. Cela pourrait paraître terriblement réducteur de limiter cette définition à des frontières aussi étroites que celle de notre petit canton, dans lequel j'inclus, bien évidemment, le territoire jurassien tout entier, de La Neuveville à Boncourt, du lac de Biemme aux portes de la France, comme nous le chanterons avec la Rauracienne tout à l'heure.

Mais si je fais le rêve que partout dans le monde, aujourd'hui et demain, chacune et chacun, là où il est, assume ce rôle avec conviction et honnêteté, compétence et esprit de service, je suis persuadée et j'ai la conviction que le monde, les enfants, les femmes et les hommes seraient plus heureux. Puisse ce rêve devenir réalité.

Aujourd'hui, pour vous les élus, pour vous, Madame et Messieurs les Ministres, et pour moi en tous les cas, c'est ainsi que je conçois mon rôle de présidente. Au service des Jurassiennes et Jurassiens, pour le bien-être et le mieux-être de chacun, de notre Canton, de notre pays et, finalement, de notre monde.

J'aimerais terminer ce propos sur notre rôle «ici et maintenant» par deux citations. La première est une citation féminine, tirée du livre de Corinne Lepage, ancienne ministre de l'Environnement. Le livre s'intitule – sans allusion aucune à quiconque, nous sommes en France – «On ne peut rien faire, Madame le Ministre». Je cite: «Pourtant l'Histoire nous apprend que tout peut, raisonnablement et de façon constructive, être remis en cause. Chaque individu, ici et maintenant, peut contribuer à changer les choses à condition d'en être convaincu. Ne plus subir le changement mais l'anticiper, ne plus craindre l'avenir mais le modeler en fonction de nos aspirations et de nos intérêts. C'est à l'Etat d'insuffler cet élan. La capacité que nous aurons à réformer le «monstre» – elle parle ici bien entendu de l'administration française de l'Etat – sera à la mesure de notre faculté à entrer dans le 21<sup>ème</sup> siècle.» Elle écrivait cela en 1998.

La deuxième citation m'amènera un peu plus loin. Mon engagement politique a quelque chose à voir avec la foi que j'essaie de vivre au quotidien. L'écrivain Eric-Emmanuel Schmitt disait dernièrement dans un interview télévisé que la foi était pour lui comme une colonne vertébrale; pour moi, ce sont plutôt mes racines. Lorsque j'étais étudiante, le parcours, la lucidité et le courage de Dietrich Bonhoeffer, théologien allemand qui a résisté à Hitler, m'ont impressionné. J'ai choisi cet extrait de «Stations sur le chemins de la liberté», paru dans «Résistance et soumission». On sait que Dietrich Bonhoeffer a rédigé ce petit poème dans la prison de Berlin-Tegel en juillet 44; il s'intitule «Action»: «Faire et oser non pas n'importe quoi mais ce qui est juste. Non pas planer dans le possible, mais saisir avec courage le réel. Ce n'est pas dans les fuyantes pensées mais dans l'action seule qu'est la liberté. Romps le cercle de tes hésitations anxieuses pour affronter la tempête des événements. Porté seul par la loi de Dieu et la foi, la liberté accueillera ton esprit dans la jubilation.» Et il ajoute: «Ce matin, je constate que je devrais remanier ces vers complètement... je ne suis pas un poète.» Il ne l'a jamais fait, il est mort en 1945 dans un camp de concentration.

Cela m'amène tout naturellement à vous parler de «liberté» et de «jeunesse».

Liberté, cela évoque notre jeune République. Avec cette nouvelle législature, la septième, la République et Canton du Jura entre dans sa 25<sup>ème</sup> année de souveraineté. L'enfance et ses premiers pas, l'adolescence et ses doutes, les difficultés de l'apprentissage de la vie, tout cela devrait être derrière nous!

Notre président du jour a rappelé quelques moments importants de notre histoire, chers à notre cœur et à notre souvenir, qui se sont déroulés dans cette église Saint-Marcel.

Merci à Marcel Hubleur, tout d'abord d'avoir présidé cette première partie de la séance constitutive et aussi d'avoir parlé de notre histoire toute récente, qui se dit déjà au passé.

Notre République est, comme une jeune femme ou un jeune homme, en pleine possession de ses moyens et de ses compétences. Comme un jeune adulte, elle est prête à mener à bien ses projets, et je pense bien évidemment à «Jura Pays ouvert», et c'est cet élan que «l'Etat doit insuffler» dont parlait Corinne Lepage. Mais il y aura aussi de nouveaux défis quotidiens à relever et notre plus jeune députée en a bien parlé: une éducation et une formation de qualité pour nos enfants et nos jeunes, le développement économique et social de notre Canton et de ses citoyens, son rôle en Suisse et dans l'Europe qui se construit, malheureusement encore sans nous, le droit à la santé (à quel prix?), l'égalité des chances pour chacune et chacun, tout cela avec des finances saines. Notre Etat doit prendre ses responsabilités de jeune adulte, accepter des choix et des options pour l'avenir. N'est-ce pas le moment le plus passionnant mais aussi le plus difficile d'une vie, 25 ans, aussi pour un Etat? C'est à cette tâche exaltante que je m'engage à travailler. Je suis persuadée que vous partagez cette ambition pour le Jura et que vous êtes prêts à vous y engager, députés et ministres. Votre présence ici, le fait que vous acceptiez une responsabilité importante pour notre Canton, en est la preuve. Soyez-en vivement félicités et remerciés.

Avec ce regard ambitieux vers l'avenir, je remercie aussi très chaleureusement notre plus jeune députée d'avoir déjà contribué à relever ce premier défi. Merci à Irène Donzé de son discours clairvoyant et positif.

«Passé et avenir»

Nous venons de terminer une législature riche et passionnante. J'aimerais remercier très vivement nos deux ministres sortants, Madame Anita Rion et Monsieur Pierre Kohler, de l'engagement et de la compétence mis au service de notre Canton. Je forme mes vœux les meilleurs pour leur avenir personnel et professionnel.

Je remercie aussi les députés qui terminent leur mandat après, pour la plupart d'entre eux, douze ans de vie parlementaire bien remplie. Ils ont fourni un travail important et précieux pour le bien des Jurassiennes et des Jurassiens.

Il y a ceux qui terminent et il y a ceux qui commencent ce soir. Bienvenue aux nouveaux députés et suppléants qui viennent de prêter serment. Ils prennent ainsi conscience, s'ils ne l'avaient pas encore déjà fait auparavant, par cette cérémonie solennelle, des responsabilités qui leur incombent, du travail sérieux et important qui les attend. Qu'ils soient remerciés de s'être mis ainsi à disposition de leur parti et de leur canton. Je souhaite à tous, anciens et nouveaux, une enrichissante activité politique.

J'espère et souhaite que nous travaillions dans un bon esprit de collaboration et dans le respect de l'autre. Nous ne partageons pas tous les mêmes options politiques mais nous avons certainement le même objectif: le souci supérieur de l'Etat et le mieux-être des femmes et des hommes qui nous ont élus. C'est dans cet esprit et avec cette conviction que je m'engage à être votre présidente, la présidente de tous, à votre écoute.

Madame et Messieurs les Ministres, c'est à vous que je m'adresse en dernier mais cela n'enlève rien à ma sincérité. Je vous présente mes félicitations pour votre élection et vous souhaite satisfaction et succès dans l'accomplissement de votre tâche, haute en responsabilités. Je vous remercie de mettre vos compétences au service de l'Etat jurassien. Trois de nos ministres savent déjà ce que cela signifie concrètement et quotidiennement. Nos deux nouveaux ministres le découvriront très vite. Bon apprentissage et bonne chance.

Je me réjouis de la bonne collaboration qui s'instaurera, à n'en pas douter, entre le Gouvernement et le Parlement dans un climat de confiance réciproque et constructive. Je vous re-

mercie de votre attention et de la confiance que vous me témoignez. (*Applaudissements.*)

**Le président:** La présidente du Parlement pour 2003 étant élue, ma très courte fonction de président de la séance constitutive prend fin. Avant de céder ma place à Madame la présidente Madeleine Amgwerd, j'adresse des remerciements sincères à notre fanfare qui a agrémenté cette réunion par des notes joyeuses. Je remercie également tous les acteurs qui ont participé à l'organisation et au bon déroulement de la séance inaugurale. Et je vous souhaite, chers collègues et à vous tous, Mesdames et Messieurs, de belles fêtes de fin d'année et que 2003 vous comble de joie et de bonheur! Merci. (*Applaudissements.*)

### 9. Promesse solennelle des ministres

**La présidente:** J'ai l'honneur et le plaisir, en tant que présidente du Parlement jurassien et comme premier acte de présidence, de recevoir la promesse solennelle des membres du Gouvernement. Je prie l'Assemblée de bien vouloir se lever.

Madame et Messieurs les Ministres, je vais lire le texte de la promesse solennelle. A l'appel de votre nom – dans l'ordre alphabétique avec préséance pour Madame la Ministre – je vous invite à répondre «Je le promets». Voici le texte de la promesse solennelle: «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge.»

*(La présidente recueille la promesse solennelle des ministres.)*

Madame Elisabeth Baume-Schneider (PS): Je le promets.

Monsieur Claude Hêche (PS): Je le promets.

Monsieur Jean-François Roth (PDC): Je le promets.

Monsieur Laurent Schaffter (PCSI): Je le promets.

Monsieur Gérald Schaller (PDC): Je le promets.

**La présidente:** Madame et Messieurs les Ministres, je vous félicite et vous réitère mes vœux de plein succès dans l'accomplissement de votre mandat pour la prochaine législature. (*Applaudissements.*)

Avant de clore avec la Rauracienne et en fanfare cette première partie de la séance constitutive du Parlement jurassien pour la législature 2003-2006, j'ai encore quelques informations à vous donner.

Je donne rendez-vous à tous les députés et suppléants qui siègent demain à 9 heures à l'Hôtel du Parlement. C'est ainsi qu'est appelée notre nouvelle salle du Parlement. Je me réjouis de vous y accueillir et espère que les nouveaux députés la découvriront avec plaisir.

Au nom du Parlement et en mon nom personnel, mes remerciements vont à toutes celles et ceux – je renonce à les nommer tous de peur d'en oublier mais il y a en tout cas la fanfare avec son directeur, nos deux Ecosseis, le Secrétariat du Parlement, nos huissiers mais aussi tous ceux qui ont travaillé dans l'ombre – qui ont organisé ou participé à la mise en place de cette cérémonie.

J'invite maintenant toutes les personnes présentes à participer à l'apéritif offert par le Gouvernement jurassien. Nous nous rendrons en cortège de l'église Saint-Marcel à la salle Saint-Georges. La Fanfare de la police cantonale ouvrira la marche; elle sera suivie par le Gouvernement, le Parlement et les invités, vous toutes et tous, Mesdames et Messieurs. Merci donc à la fanfare d'entonner la Rauracienne!

*(L'Assemblée se lève et entonne la Rauracienne.)*

*(Applaudissements.)*

*(La séance est levée à 19.05 heures.)*